

Lévesque, Claudette

De: energie@mlink.net
Envoyé: 12 février 2021 11:54
À: Greffe; energie@mlink.net
Objet: R-4049-2018 HQT Code de conduite - Centrales fil de l'eau -
Mémoire amendé de SÉ-AQLPA

Chère Consoeur,

Nous saurions gré à la Régie de nous permettre de déposer lundi le 15 février 2021 d'ici midi notre mémoire amendé au présent dossier (sur l'enjeu des centrales au fil de l'eau).

En effet, nous sommes en attente d'une validation externe de certains aspects de notre mémoire amendé, laquelle n'est pas encore obtenue mais devrait l'être d'ici ce délai. De plus, le soussigné n'a eu que peu d'opportunité d'interagir avec son équipe à ce sujet ces derniers jours, ayant dû consacrer la presque totalité de cette semaine à la préparation et rédaction et à une audience de deux jours se tenant en Cour supérieure.

Nous vous prions, Chère Consoeur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman
Procureur de SÉ-AQLPA
514 903 7627
energie@mlink.net